

## Le conflit des civismes

---

par William UGEUX

Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain.



Il fallut quelques heures — pas beaucoup plus — lors de l'important colloque d'inspiration gaulliste réuni à Paris à l'automne dernier sur « l'Instruction Civique et l'Education Civique » pour que quelqu'un, parmi les participants, posât la question préalable : « Qu'est-ce qu'un citoyen ? Existe-t-il encore des citoyens ? A-t-il jamais existé des citoyens ? » La question de savoir comment préparer quelqu'un, enfant, adolescent ou adulte, à devenir un citoyen, à le rester ou à l'être mieux qu'il ne l'a été jusqu'à présent, ne se pose en effet qu'au départ d'une réponse satisfaisante et d'une définition acceptable des vertus citoyennes.

Sans se perdre dans de longs rappels historiques, sans démythifier une nouvelle fois cette démocratie athénienne à laquelle un individu ne participait que sur des bases raciales et sociales, on peut à tout le moins se demander à quelle époque de l'Histoire une société a été constituée de citoyens de qualité telle qu'il faudrait tendre à ressusciter aujourd'hui les conditions d'existence de cette espèce. Qu'on ne vienne pas parler de la société bourgeoise du début du siècle ni de l'héroïsme civique montré par une élite pendant les guerres, les persécutions, les révolutions. La question devant laquelle nous nous trouvons est infiniment plus modeste, d'une part, dans l'homme qui est son sujet et infiniment plus vaste, d'autre part, dans la foule d'hommes de cette sorte que requiert le fonctionnement de ce que nous appelons une démocratie.

Les qualités du citoyen, si l'on veut ne se point promener dans les nuages, doivent être de celles que, dans une société composée d'individus de qualité moyenne, il est raisonnable d'exiger, de souhaiter ou de préparer chez la grande majorité de ces citoyens. Si l'on veut réduire ces exigences à un minimum en dessous duquel il n'y aurait plus de civisme, il semble qu'on puisse sans témérité réserver l'appellation de citoyen à un individu conscient de son appartenance à un groupe social politiquement structuré (municipalité, région, état, organisme supra-national), à condition qu'il adhère au système dans lequel se développe la dimension

sociale de son existence privée ou professionnelle, et accepte entre lui et les autres membres de ce groupe une communauté de destin qui entraîne une certaine solidarité dans les comportements principaux. La prise de conscience, l'acceptation ou l'adhésion dont on vient de parler ne sont en rien, bien sûr, élusives des qualités essentielles du citoyen si elles sont affectées d'une volonté de transformation et de renouvellement même révolutionnaire. Est toujours un citoyen l'individu chez lequel cette volonté, à défaut de déboucher sur la réalité par les voies prévues dans les règles de droit ou d'usage de la société critiquée, ne recule pas devant l'éventuel recours à la prise par la force d'un pouvoir inaccessible par d'autres voies.

La définition est longue et elle est assurément fort imprécise. Mais, si l'on y veut bien réfléchir, on admettra qu'elle est la seule qui puisse s'accomoder de la complexité de la société industrielle moderne aussi bien que de la sclérose des sociétés « en développement », des nécessités de la protection d'un certain ordre établi et de la galopante accélération des mutations sociales, accélération inévitablement génératrice d'une désaffection à l'égard de l'« establishment » qui s'exprimera de plus en plus fortement parmi les groupes jeunes.

On voudra bien noter, sans aller plus loin, qu'il n'est pas extraordinaire, compte tenu de l'accélération dont on vient de parler, qu'une curiosité politique et sociale, qui s'exprimait naguère à l'âge de la majorité, s'exprime aujourd'hui en termes relativement violents à mi-chemin des études secondaires. Et pas davantage que l'âge où la société encourage ou décourage la participation de la génération nouvelle en lui confiant certaines responsabilités, soit passé de l'âge de la majorité électorale ou de l'éligibilité à vingt cinq ans à celui des révoltes étudiantes ou des soviets lycéens.

### LE « PATRIOTISME DE PAPA »

Les contours du civisme ainsi décrit enveloppent mal des notions aussi traditionnelles que le patriotisme individuel et collectif ou la démocratie passive « de papa ».

On s'explique. Le patriotisme romantique (1) n'offre plus aux yeux des hommes et des femmes de moins de trente ans qu'un intérêt folklorique. Une bonne partie des citoyens belges a même été depuis longtemps rétive à cette force d'affectivité qui portait la bourgeoisie du siècle passé vers les structures existantes et vers le libre exercice des droits du citoyen

---

(1) Daniel RYELANDT : *Apprendre à être un citoyen*, Pygmalion, Bruxelles, juillet et août 1968.

à l'intérieur des dites structures. Mais on peut se demander pourquoi les choses n'ont point changé lorsque le socialisme et après lui la démocratie chrétienne, eurent introduit dans cet attachement à la forme de la société existante la revendication d'une généralisation du bien être matériel et moral.

Il est probable que les deux guerres dans lesquelles la Belgique a été entraînée et la contagion du chauvinisme français ne sont pas étrangers à cette exaltation d'un attachement plus instinctif que réfléchi à une patrie non définie et à un culte des « liturgies civiques », pour employer l'heureuse formule de Léo Moulin : drapeaux, monuments d'un passé récent ou lointain, chants nationaux, armoiries, mythification des chefs successifs de la dynastie etc... Il y a peu de pays où, autant que chez nous, la patrie appartient à chacun sous les traits qu'il veut bien lui donner. Et où chacun revendique le droit d'opposer cette « liaison » à toute autre conception de la collectivité et à toute personne dont les droits à définir à sa manière la même patrie et à ne pas accepter la définition d'autrui sont pourtant indiscutables. Qu'il s'agisse d'un embouteillage de la circulation ou d'un échange de vue sur la meilleure manière d'organiser un règlement douanier, il ne faut jamais longtemps en Belgique pour que l'un des partenaires du débat revendique pour sa thèse un taux de crédibilité exceptionnel à raison de l'attachement qu'il déclare porter à la patrie et des services qu'il rappelle lui avoir rendu à des heures difficiles de son histoire. Nous sommes ici très loin déjà de notre conception du citoyen qui suppose (au moins dans la forme où nous avons essayé de la décrire au début de cet article) un souci d'information, une certaine humilité dans l'approche des problèmes communautaires, une volonté de tolérance constante, l'acceptation même du refus d'une certaine forme d'association par des associés, qui, pour autant, n'en restent pas moins associés. Le patriotisme émotionnel peut rester une des composantes de l'esprit civique à la condition qu'il abandonne sa dimension anathémifère et sa prétention au monopole. Mais ceci ne doit pas être très facile !

La deuxième notion dont on a cru pouvoir dire qu'elle ne s'accommodait pas du tout de l'esprit civique c'est une certaine définition libérale de l'état, longtemps tenue pour évidente. Et qui, d'ailleurs règne dans pas mal de milieux. La définition traduite de l'allemand qu'on va lire exprime à la perfection cette doctrine : *« Un état démocratique n'a pas d'idéologie d'état. Il n'en a pas besoin et même il ne peut en avoir une. Il renonce à énoncer des concepts politiques. Ceux-ci en saine démocratie sont affaires de l'individu ou de certains groupes (églises, partis, etc.)*

*qui ont le droit de défendre leurs idées par tous les moyens licites. C'est ce qu'on appelle la « société pluraliste » (2).*

Cette conception fautive a, voici un quart de siècle, livré un certain nombre d'états démocratiques de l'Europe atlantique à l'aventure dictatoriale. Dans la mesure où il est permis de se servir des libertés démocratiques pour tuer la liberté, dans la mesure où il est interdit aux gestionnaires d'une certaine structure politique d'expliquer la valeur du système adopté tandis qu'il est parfaitement loisible à tous ceux qui le désirent d'attaquer cette structure de l'intérieur sans qu'elle se défende, il n'y a aucune chance de survie pour la démocratie ou pour la liberté. Si, d'ailleurs, l'expérience du fascisme, du nazisme ou du rexisme ne suffisait point à emporter la conviction, l'expérience, bien plus proche, tentée dans l'autre sens par la République Fédérale pourrait aussi être invoquée. Pendant des années et surtout jusqu'à la construction du « Mur » dont un tronçon déchire Berlin, les gouvernants de Bonn ont accueilli mois après mois des foules de réfugiés venus de l'Allemagne de l'Est où ils avaient fait l'objet d'une intoxication politique totalitaire. Sans pour autant cesser de respecter leur liberté d'opinion, il est apparu normal à l'état ouest-allemand d'entreprendre leur éducation en leur expliquant les raisons et les avantages des libertés politiques et du système du « free enterprise ». Conscient du risque de confusion qu'il y a toujours en pareil cas entre l'exaltation de la politique du gouvernement du moment et l'explication des fondements philosophiques de l'état, la République Fédérale a prudemment mis sur pied cet appareil de défense du système en ne le confiant pas au pouvoir exécutif mais aux présidents des deux assemblées du parlement. La leçon que nous voulons tirer de ces exemples est impérative. Une conception saine du civisme comporte la prise de conscience (on l'a dit déjà) d'une communauté de destin et d'une solidarité de comportement limitées d'ailleurs l'une comme l'autre. Il est impossible d'atteindre cet objectif si personne dans le cadre de l'état (et l'on peut répéter la même affirmation à propos des autres sociétés politiques : municipalité, région, etc.) n'a mission de définir et de défendre la structure choisie, étant souhaitable d'ailleurs que cette explication comporte un chapitre sur les conditions dans lesquelles il est possible légalement de transformer et d'améliorer cette structure.

A défaut de reconnaître cet impératif, nous nous trouvons trop souvent dans nos sociétés devant des dirigeants paralysés par le sentiment qu'ils rompent avec la philosophie de la démocratie s'ils en défendent la traduc-

---

(2) *Die praxis des Unterrichts* in : « Staatliche Ordnung », Lisverlag, Munchen, 1965, traduit par *Feuillets d'Information*, pour les Forces Armées Belges, Bruxelles, 1968, IV.

tion dans ce type de société qu'ils dirigent et devant des responsables de tout rang qui se croient en conscience obligés de rester passifs devant des opérations de sape que, d'un bout à l'autre du monde politique, les extrémistes mènent impunément en vue de détruire la confiance des masses dans un système politique, aussi complexe et aussi vulnérable que notre système occidental.

Le résultat de la méconnaissance de la nature exacte des qualités du citoyen fait qu'on peut se demander, comme on l'a fait plus haut, s'il existe un citoyen digne de ce nom. Les dirigeants de la société occidentale ne se font-ils pas des illusions sur la durée de l'appareil qui les porte et sur l'appui (généralement exprimé par des bulletins de vote) que la masse porte à leur action ? Ces colosses aux pieds fragiles ne sont-ils pas condamnés à un prochain et grave effondrement dont nous avons les podrômes sous les yeux ? La seule manière d'éviter cet effondrement de nos sociétés dans le totalitarisme de droite ou dans l'anarchie guévarisante ne consiste-t-elle pas à faire en sorte que les membres de la société « Allemagne » ou de la société « France » aient en commun, comme le disait pittoresquement « Le Canard Enchaîné » autre chose que le code de la route ? N'est-il pas temps d'entreprendre une transformation fondamentale de l'*homo politicus* qui le sortirait de son indifférentisme généralisé ?

Car là est bien le fait actuel ! Des cadres qui se soucient peu ou qui s'interdisent par une fausse idée qu'ils se font de la démocratie, d'expliquer les fondements philosophiques du système dans lequel ils croient trouver la voie la meilleure pour que le bien être matériel et moral soit répandu le plus largement possible. Des petits groupes qui, avec désintéressement ou par une soif du pouvoir qui est naturelle à l'être humain mais toujours avec passion et sans souci de mesure, s'efforcent de culbuter les structures existantes pour leur substituer un autre système auquel vont leur préférences ou même simplement pour créer les conditions du vide guévariste en vue d'une réflexion sur une société nouvelle. Une grande foule parfaitement indifférente et passive, résignée à participer là où il le faut au fonctionnement d'un système dont ses membres ne croient pas qu'il soit meilleur qu'un autre, des masses disponibles pour une aventure qui pourrait se présenter dans un temps très prochain lorsque les générations adultes n'auront eu sous les yeux que le spectacle des impuissances de la démocratie et auront oublié les rançons de l'« état fort », dont leurs aînés ont connu la contrainte.

## L'INFORMATION CIVIQUE

Une nouvelle halte dans notre cheminement est requise, ici, pour expliquer qu'il est trop facile de faire de tout ceci un problème d'information civique. Il est vrai qu'on trouve plus facilement des gens qui connaissent les noms des capitaines des équipes victorieuses au championnat de football de 1938 que ceux des gens qui à ce moment gouvernaient la Belgique. Mais ce serait s'engager dans une avenue sans issue de prétendre qu'un civisme satisfaisant postule une information abondante et perpétuellement tenue à jour quant aux diverses doctrines politiques et aux divers appareils de gouvernement. Une telle ambition n'est concevable que dans une société bourgeoise à l'aristocratie limitée. Nos sociétés de masse ne peuvent prétendre diffuser plus qu'une information superficielle. Ce qui empêche la formation d'un certain esprit civique et la naissance d'une véritable citoyenneté, c'est le manque d'*explication*. Nous avons cru longtemps — jusqu'aux événements de mai 1968 ? — que la participation démocratique s'exprimait le plus normalement dans des délégations et dans des mandats. Nous avons accepté que les élus de l'organisation syndicale prennent position au nom de la classe ouvrière dans des affaires de politique internationale, ce qui était un dépassement évident du mandat reçu par elle. Nous avons considéré comme sain qu'un certain nombre de personnages, parce qu'ils avaient été élus dans un certain comité, parlent au nom de la jeunesse, de la bourgeoisie, des instituteurs, des touristes ou des éleveurs de levrettes, alors que jamais aucun de leurs mandants n'avait chargé ces pseudo-représentants de les engager autrement que dans un débat très limité. Rares sont dans nos sociétés les séances de restitution des comptes de mandat ! Nos contemporains ne se sont jamais intéressés à se faire expliquer pour quelle raison et dans quel contexte ont été arrêtés tel comportement, telle décision, telle législation, telle attitude diplomatique. L'indifférence du Belge moyen à l'égard du comportement de ses représentants aux Nations-Unies et le peu de souci des chefs de notre diplomatie d'expliquer à ce Belge moyen pourquoi leurs délégués ont voté comme ceci ou comme cela dans tel ou dans tel problème, dispensent, semble-t-il, de plus longs développements à ce sujet. Aussi sommes-nous formels en écartant de notre chemin ces reproches trop faciles qui consistent à se donner une bonne conscience en déplorant une carence de l'appareil d'information, là où l'information n'est pas en cause, tandis que l'explication — dont tout le monde est d'accord pour se défier — est indispensable. Et qu'elle manque presque intégralement.

## LES ECOLES DU CIVISME

Si les vertus civiques sont ce que l'on va décrire et non pas ces autres qualités que la première partie de cet article a voulu écarter et qui traînent encore dans trop d'esprits, si la collectivité organisée a le devoir de faciliter l'accès à une certaine citoyenneté et la mise en action d'un certain civisme, à quelles procédures peut-il être fait appel pour cette transformation radicale des relations entre les divers membres de la communauté nationale ? Il ne s'agit plus, on l'a bien compris, d'une simple affaire scolaire ; c'est une mode facile de reprocher aux pédagogues l'inexistence d'un vrai civisme ! L'instruction civique est assurément l'une des composantes d'une citoyenneté nouvelle. Encore faut-il considérer cette composante sous ses limites exactes ! Elle est parfaitement compréhensible, l'attitude des enseignants qui, très à l'aise lorsqu'il s'agit de donner un cours d'arithmétique ou d'énumérer les erreurs du traité de Westphalie, se défilent lorsqu'on leur demande d'expliquer l'intelligence avec l'ennemi, la collaboration pendant une période d'occupation militaire ou le refus de tricher devant la répartition des charges économiques communes. Le risque d'erreurs est peut-être tout aussi grand lorsqu'il s'agit de démontrer un théorème de géométrie ou de décrire la politique de Bismarck. Mais le sentiment du « péché » possible est bien plus fort lorsqu'il s'agit de dire les règles de comportement d'un homme d'aujourd'hui. Puisque les dirigeants de l'état se taisent et se croient prisonniers d'un devoir de silence, pourquoi demander à l'instituteur, c'est-à-dire à l'échelon le plus bas (même s'il est le plus essentiel) de la pédagogie collective, d'en faire autrement ? Sur quelles bases le ferait-il ? Et qui, après tout, s'est soucié de faire connaître ces bases aux instituteurs pendant leur propre formation professionnelle ?

L'être humain est, a-t-on dit, le seul produit fini d'une complexité infinie qui soit fabriqué par une main d'œuvre non spécialisée et sans écolage programmé. Mais pour conduire le petit de l'homme de sa naissance à sa mort en donnant à sa dimension citoyenne l'épanouissement qu'il faut pour que lui-même et son entourage atteignent un certain bonheur et une certaine efficacité, il n'est plus question de s'abandonner aux réactions instinctives ou passionnelles de l'homme et de refuser que soit donné ou que soit reçu un écolage permanent.

C'est pourtant ainsi que l'on fait aujourd'hui.

Si l'instituteur se refuse à participer à cette éducation ou s'il en est incapable, parce qu'il n'y a pas été préparé, l'adolescent sera-t-il « repris en main » par des mouvements de jeunesse, des sortes de propédeuti-

ques civiques animées par les partis politiques ou par les grands mouvements sociaux ? Nous allons en reparler mais, on peut le constater d'emblée et par expérience personnelle, le bilan de cette éducation civique parallèle est maigre.

Entre dix et quinze ans l'adolescent forme sa personnalité, découvre son propre monde intérieur, et prend conscience de son environnement social. Il se hasarde à formuler des jugements qui lui sont propres. Il est réconfortant et prometteur de constater avec M. Louis François que « *les tendances sociales se développent en lui et le poussent à entrer dans des bandes ou dans des équipes. On constate dans les diverses sociétés d'adolescents (classe de l'école, mouvement de jeunesse) une rigoureuse mise en pratique des impératifs d'une véritable démocratie : liberté, égalité, fraternité* » (3). Nous voyons aujourd'hui cet adolescent refuser un enseignement trop professé et revendiquer, parfois avec violence, une explication quant à la raison pour laquelle on entend lui apprendre ceci qui lui déplaît et limiter l'enseignement de cela qui l'intéresse. On le voit faire une confiance exagérée à la connaissance propre qu'il peut avoir (qu'il croit avoir) de ce qui lui sera utile dans le développement de sa vie et contester à ses aînés le droit de fixer la grille des connaissances qui l'aideront à épanouir sa personnalité. Ne suffit-il pas à chacun de se reporter vers sa propre expérience pour constater que jusqu'à présent la société organisée — à cet âge la société est familiale et scolaire — s'efforce d'étouffer la curiosité publique de l'adolescent et de décourager le goût qu'il peut avoir — avec la maladresse et la patauderie de son âge — de s'intégrer dans l'appareil des communautés qu'il connaît ? A qui d'entre nous n'a-t-on dit : « *occupes-toi d'abord de ton devoir* » « *tu te soucieras de cela quant tu seras plus grand* » ou encore et c'est pis « *ne te soucie pas des affaires politiques, laisse-les aux politiciens. Tout cela est sale et corrompu* » ?

Les systèmes d'éducation et d'instruction nouveaux qui délèguent une part de la responsabilité pédagogique aux adolescents, l'esprit des clubs Unesco, le développement des mouvements de jeunesse montrent qu'il est au contraire sain d'encourager cette participation et de répondre à cette curiosité. Les adultes ne mesurent point assez la responsabilité qu'ils ont en éludant des questions civiques, même si la plupart du temps ils le font parce qu'ils seraient bien incapables d'y répondre, étant eux-mêmes noyés dans la masse des indifférents et des passifs, c'est-à-dire des mauvais citoyens. Sur le plan de l'instruction, notre adolescente ou notre adolescent bénéficient de quelques cours. Dans notre pays l'enseigne-

---

(3) *La formation civique dans l'Enseignement Français*, « Tendance », n° 41, juin 1966, Paris.



ment de la morale laïque réserve plus de place à une sorte de moralité civique que l'enseignement de la philosophie confessionnelle, lequel se gardera bien d'avoir le courage d'appeler « péché » la fraude fiscale ou l'abstention électorale. Mais trop souvent, et parce que ce n'est que tout récemment que l'on s'en est soucié en haut lieu, cet enseignement est improvisé, maladroit, marqué du goût d'amertume et d'intolérance qui caractérise ce qu'on appelle à tort l'esprit politique. Quant à l'information sur les structures de la société elle est à peu près inexistante.

Il en ira moins bien encore à l'Université. Les Instituts de Sciences Politiques sont, trop souvent, des parkings pour jeunes filles à marier et des refuges pour ces étudiants qui ne savent que faire des années d'études supérieures que leur accorde l'aisance paternelle. Les autres Instituts ou Facultés se gardent bien d'inscrire dans la grille de leurs programmes, au delà d'une déontologie souvent sommaire et jamais civique, un quelconque cours de préparation à la vie citoyenne. Un Institut Inter-facultaire d'Initiation à l'état de citoyenneté ne serait pourtant pas de trop !

Notre adolescent sera requis bientôt d'accomplir son devoir militaire. Huit miliciens sur dix sortent de l'armée persuadés d'y avoir perdu leur temps et d'avoir fait une incursion dans une société inutile et parasite. La confusion du patriotisme d'hier, la culture d'une forme de gloire périmée et l'exaltation de privilèges désormais injustifiés ne peuvent susciter que cette réaction. Les expériences tentées dans certaines unités par des officiers d'information ou par des commandants soucieux d'ouvrir la mentalité des miliciens ont pourtant donné des résultats très supérieurs à toutes les espérances. Mais la généralisation de cette préoccupation semble encore étrangère aux dirigeants de notre armée, eux-mêmes d'ailleurs aux prises avec les contradictions des coalitions atlantiques et d'une finalité internationale au niveau d'un petit pays qu'on ne se soucie guère de leur expliquer.

Ainsi un garçon et une fille de notre temps et de notre pays débouchent sur la majorité politique sans avoir reçu dans la perspective de cette échéance plus qu'une éducation sommaire et qu'une information à peu près inexistante. Tout au plus faut-il noter que certaines municipalités organisent une sorte de prise de citoyenneté qu'elles entourent d'une liturgie patriotique. De telles initiatives pourraient servir de base à une action d'éducation civique, mais elles n'ont aujourd'hui pas beaucoup plus de signification que le billet de confession demandé par les curés aux jeunes gens qui viennent s'inscrire pour être mariés dans leurs églises. On écrirait même volontiers que l'un a, comme l'autre, un petit fumet de sacrilège.

A l'adulte les partis politiques, jusqu'à tout récemment, se sont fort peu souciés d'enseigner les chemins de la participation et des conditions

de la citoyenneté active. A tout prendre cela n'a guère de valeur électorale. Pour ne pas dire le contraire ; il est plus aisé de « manipuler » des masses avec des slogans et avec des anathèmes que de conduire des groupes de citoyens informés et, par là même, méfiants ! Les églises et les autres autorités morales se sont méfiées d'une telle mission. Les syndicats ouvriers seuls ont de-ci de-là improvisé un enseignement peu préparé de l'action civique, tandis que les organisations de classes moyennes et les organisations patronales s'en gardent bien, le poujadisme étant infiniment plus rentable. L'effort qu'il faudrait faire pour rompre la sorte de mépris social qui entoure tout ce qui peut, d'une manière ou de l'autre être considéré comme le domaine propre de la politique et des politiciens, sera immense. Or, nous l'avons constaté déjà, l'Etat et la municipalité, société politique élémentaire mais complète, restent pratiquement étrangers à tout souci d'explication ou de pédagogie civique. A leur exemple les moyens de communication de masse du secteur privé, c'est-à-dire la presse, ou du secteur public, c'est-à-dire la radio et la télévision, ne manifestent, malgré quelques ordres du jour exaltants de l'un ou l'autre congrès, aucun souci pratique de définir leur mission dans la formation de l'esprit citoyen et de se donner les moyens de la remplir.

Or, « *le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver, il faut l'aimer* » (*Esprit des lois* IV 5).

## LES COMPOSANTES DE L'ESPRIT CIVIQUE

A ce point de notre réflexion pourrait surgir, avec pas mal de pertinence, une observation qui en arrêterait le progrès. Et, à tout prendre, si le civisme était une qualité innée et non apprise ? S'il y avait des peuples, des tribus, des races portés à la vie communautaire et disposés à tirer le fruit le meilleur des servitudes d'une certaine sociabilité, et d'autres races farouchement individualistes, ingouvernables, riches d'une somme de richesses personnelles presque incommunicables ? Ne serait-il pas vain en pareil cas d'essayer de créer des ersatzs de civisme, qui pourraient rejoindre dans notre scepticisme, et parfois dans notre mépris, les ersatzs de cultures, les ersatzs de philosophies et les ersatzs de religions que d'aucuns croient pouvoir inoculer à des groupes assez faibles pour se laisser intoxiquer ?

Pour répondre à cette question il n'y a qu'une procédure. Celle qui consiste à s'interroger sur les composantes de l'esprit civique. Ayant tenté tout à l'heure de définir ce qu'est un citoyen, ou ce qu'il devrait être, nous n'avons pas peut-être été assez loin en nous demandant ce qui,

dans l'homme citoyen, favorise la prise de conscience d'une certaine solidarité civique. Un article allemand déjà cité, et qu'on se réjouit d'avoir vu reprendre par la Revue publiée par l'Etat Major Général belge à l'intention de ses cadres, discerne six éléments dans le civisme : le courage des opinions, l'aptitude au compromis, l'esprit de discipline, l'esprit de tolérance, un certain fair play qui se distingue de l'esprit de tolérance, et enfin le courage civique.

Parcourons rapidement cette liste. Avoir le courage de ses opinions ce n'est pas s'entêter dans une pensée que l'on croit originale, ou chercher à imposer son jugement à autrui. C'est une qualité beaucoup plus nuancée, qui consiste à désirer confronter perpétuellement le jugement que l'on s'est formé avec celui des autres, mais à ne pas céder au goût de parler comme la masse, à la démagogie facile de l'intégration au troupeau.

L'aptitude au compromis qu'il ne faut pas confondre avec le goût de la compromission, est le contraire de l'intransigeance. Dans un temps où les sociétés humaines sont conduites par des coalitions, il y a un seuil très difficile à franchir vers le goût du compromis plutôt que vers le refuge de l'amertume. Quel parti politique, quel groupe d'idées, quelle famille intellectuelle peut en suivant les voies de la démocratie rechercher un soutien électoral sans savoir que jamais le programme décrit ne sera réalisé et qu'il faudra, avec un associé de demain, adversaire d'aujourd'hui, trouver des solutions acceptables. Il est très difficile à un esprit très jeune de ne pas éprouver la tentation du découragement devant un tel impératif. Il est très probablement de la nature de l'esprit civique de savoir ce que c'est qu'un compromis, comment on le négocie, ce sur quoi l'on peut céder, et comment parfois comme un rameur, on peut se diriger vers son objectif en paraissant lui tourner le dos.

On définirait volontiers la composante suivante de la vertu civique comme l'acceptation volontaire par l'individu ou par le groupe d'une limite à leur prétention. La notion de discipline n'est pas qu'une notion militaire. Je suis en droit d'exiger que, jusqu'à un certain point, la communauté à laquelle j'appartiens tienne compte de mon choix. Au delà d'un certain point je dois accepter la discipline de cette communauté. J'aimerais que la priorité de circulation soit accordée à la gauche. Je peux recourir à toute une série de procédés pour faire triompher cette manière de voir. Mais pour le reste, et les choses étant ce qu'elles sont, je dois rouler à droite et m'accommoder psychologiquement du fait que je roule à droite, alors que j'aimerais mieux rouler à gauche.

L'esprit de tolérance est probablement la composante la plus importante de l'esprit civique. Encore faut-il que la tolérance soit bien définie. Il ne s'agit pas de cette propension, aujourd'hui très répandue, à accorder

du poids à ce que pensent les gens qui crient haut et fort. Et pas davantage à s'incliner toujours devant l'opinion d'autrui ! La tolérance fondée sur l'intolérance est une mauvaise tolérance. La tolérance est la volonté de se soucier des arguments de l'adversaire et la disponibilité à changer les fondements de son propre jugement si autrui y apporte un élément d'enrichissement. C'est en fait une des définitions du libre examen, tel que le conçoivent les meilleurs de ses partisans.

Elle s'accompagne d'ailleurs d'une certaine courtoisie dans l'expression, d'un souci d'éviter dans les manifestations d'opinion les formulations tranchantes et excommunicatrices que les sociologues que nous citons appellent le *fair play*. Ici encore nous rencontrons, pour le dépasser, un des postulats de la vie sociale auquel apparemment les enfants adhèrent sans difficulté. Celui de la règle du jeu. Il n'y a pas de société qui puisse prospérer dans l'épanouissement anarchique des qualités et des défauts de ses membres. Une certaine règle commune doit être acceptée dans la vie sociale, comme nous l'acceptons dans le sport. La question de savoir qui édicte cette règle et comment elle doit être formulée n'est pas le problème qui est ici évoqué, mais le simple fait que cette règle doit exister. En inscrivant le *fair play* dans les composantes de l'esprit civique, il nous semble qu'on enregistre très sagement quelque chose que les événements de mai 1968 ont diamétralement contesté, c'est-à-dire la nécessité d'un minimum d'ordre pour progresser.

Les assemblées libres, où chacun dit ce qu'il lui plaît, quand il lui plaît et sans que quelqu'un se permette de lui dire qu'il n'est pas dans le sujet ou qu'il répète ce qui vient d'être dit, sans qu'un Président donne et retire la parole au bénéficiaire de l'effort du groupe, ont toutes avorté, même lorsque de véritables étincelles de génie ont jailli de leur anarchie. L'esprit civique comporte un certain *fair play* qui est la volonté de respecter un certain nombre de règles de courtoisie communément acceptées et, si on est décidé de ne les point respecter, de le dire, et de suggérer que la procédure de confrontation des opinions se développe autrement.

Enfin il faut inscrire le courage dans les composantes de l'esprit civique. Un courage qui n'est pas l'héroïsme du soldat, qui n'est pas l'acceptation de certains sacrifices, mais beaucoup plus simplement le sentiment que « ce qui doit être fait doit être fait », et qu'un homme, s'il veut être digne de sa vocation humaine, lorsqu'il a aperçu une certaine forme de devoir, ne peut pas se réfugier dans l'abstention ou dans la fuite.

Qui ne voit que, comme on l'avait dit avant d'en entreprendre l'énumération, les vertus constitutives du civisme pourraient aussi bien être décrites comme les vertus constitutives d'un bon état conjugal, d'une bonne discipline militaire, d'une participation constructive à la vie d'une

église, d'un syndicat, d'une université ? Qui ne voit que, même si l'on se soucie peu de civisme, l'ensemble de l'éducation et de l'instruction n'a pas d'objectif plus urgent que de développer l'aptitude aux vertus ainsi décrites et le goût de les pratiquer ? Qui ne voit enfin combien certaines d'entre elles apparaissent tôt dans l'esprit et dans le comportement des jeunes enfants et comment d'autres au contraire ne peuvent être que le fruit d'une pédagogie active ?

Ceci étant, que faire ? Ceci étant, que furent les résultats des efforts expérimentaux tentés, ici ou là, au cours des récentes décennies ?

### QUELQUES EXPERIENCES

Cet article ne pourrait avoir la prétention d'offrir une description détaillée des divers systèmes auxquels recourent les gouvernements occidentaux ou les régimes totalitaires pour essayer d'améliorer l'initiation des adolescents et la participation des citoyens à la vie de la collectivité. Il existe d'ailleurs à ce sujet une très abondante littérature. Un simple coup d'œil sur cette documentation révèle que nous sommes probablement, nous belges, dès le palier scolaire, parmi les communautés les plus insouciantes à l'égard des formes nouvelles du civisme.

*« Le fait que les programmes belges ne prévoient pas de cours systématique de civisme conduit à une situation confuse et à des efforts dispersés ; on peut se demander dans quelle mesure l'éducation civique retient réellement l'attention des élèves... et des professeurs. S'il est facile de relever le nombre d'heures consacrés à l'enseignement civique, lorsque ce cours figure au plan d'études, il devient très malaisé d'évaluer le temps qui lui est dévolu lorsqu'il est intégré à d'autres disciplines... La plupart des programmes attirent l'attention des professeurs sur la nécessité de donner aux élèves une éducation civique et leur demandent de créer un climat favorable à celle-ci sans guère leur donner le moyen de l'assurer. C'est nettement le cas pour le programme de l'enseignement primaire tant officiel que libre ; en ce qui concerne les matières du civisme il se contente de citer à titre d'exemple le plus souvent les éléments vagues... (4). Enfin on notera qu'aucune formation spéciale n'est prévue pour les professeurs de morale, de religion ou d'histoire chargés de l'éducation civique ? Il n'existe rien en ce domaine dans les universités ni*

---

(4) Voltaire écrivait déjà « Vraiment, vous m'avez donné là une plaisante éducation ... ; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très inutile pour me conduire dans la vie » (*Dictionnaire Philosophique*).

*dans l'enseignement normal, pas davantage de formation post-scolaire pour les professeurs en fonction* » (5).

En Italie comme en Grande Bretagne, assez curieusement, le secteur privé s'est préoccupé peut être plus rapidement que le secteur public de la formation civique. Si le programme d'études des écoles en Italie prévoit, au niveau de l'enseignement moyen et de l'enseignement technique sur un total de vingt-cinq à trente heures semestre deux heures d'Histoire et d'Education civiques, la définition de cette matière est à peu près aussi vague qu'elle l'est en Belgique encore que s'y inscrit :

« *Principi ispiratori e lineamenti essenziali della Costituzione della Repubblica Italiana* » et « *Diritti e doveri del cittadino* ».

Mais de grandes entreprises comme Olivetti ou Fiat organisent pour leur personnel des « cours de récupération », dans lesquels est inscrite une large part d'éducation et d'information civique en vue de compenser ce que l'éducation des adolescents a d'insuffisant.

Le système britannique prévoit l'organisation de cours du soir et un vaste écolage résidentiel de week-end subsidié par l'état. Pour l'année scolaire 1964, ces instituts du soir ont atteint près d'un million deux cents mille élèves, tandis que cinquante six mille fréquentaient les cours résidentiels de courte durée. Chaque fois un programme d'initiation civique est prévu.

En France, les disciplines traditionnelles les Lettres, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie sont enseignées selon leur originalité et selon leur propre exigence. Les programmes de l'instruction civique sont plus ou moins coordonnés avec ceux des autres disciplines, particulièrement avec ceux de l'histoire et de la géographie ; ils s'efforcent d'être leur complément et leur expression pratique en fonction du monde actuel... Il n'a pas encore été possible d'obtenir au moins une heure par semaine pour cet enseignement civique dans l'enseignement moyen. Mais il peut se prolonger par des clubs d'études de toutes sortes (6). Chez nos voisins du Sud c'est aussi du côté des efforts particuliers qu'il faudra trouver les résultats les plus appréciables. Le Centre d'Information Civique, organisme d'animation de la vie politique nationale qui se défend d'être — comme le lui reprochent pas mal de critiques — d'inspiration gouvernementale, met sur pied des campagnes qui recourent

(5) Centre d'Etudes sociales des Forces Armées Belges, *L'éducation civique en Belgique*, janvier 1966. G. MATTHOT, *Le problème de l'éducation civique, résultat d'une enquête*, mémoire de Licence, Université Catholique de Louvain, 1964.

(6) Louis FRANÇOIS, *La formation civique dans l'enseignement français*, Tendances, n° 41, juin 1966.

aux moyens de communication sociale nouveaux et dont les résultats ne semblent pas négligeables, par exemple dans la lutte contre l'abstentionisme qui ronge le corps électoral français.

La littérature civique scolaire est particulièrement abondante aux Etats-Unis (7), mais chaque Etat a, comme c'est le cas en République Allemande (8), sa propre conception de l'éducation civique, conception qui se reflète dans ses organisations et dans ses publications. La loi interdisant de consacrer les deniers publics à la propagande gouvernementale, les moyens d'action sont limités par certaines interprétations restrictives de cette prescription.

L'école se révélant souvent insuffisante, des instances privées généralement subsidiées s'efforcent de compléter la préparation civique. De grandes fondations y contribuent abondamment. Le résultat paraît à beaucoup assez décevant par rapport au coût de l'effort (9).

Ce qu'on vient de lire vise la promotion du citoyen en vue de ses rapports avec la communauté nationale. Plus grave encore est, en Belgique au moins, la situation lorsqu'il s'agit de la préparation du citoyen à son rôle international. Si l'on trouve encore de temps en temps des enseignants disposés à parler du devoir civique et de l'organisation de l'état (10) on chercherait longtemps ceux qui prendraient le risque d'expliquer à leurs élèves le fonctionnement de l'ONU, de l'OTAN, du Marché Commun ou de l'UNESCO. Tout au plus suit-on attentivement et scrupuleusement les schémas de cours que, dans l'une ou l'autre occasion les autorités pédagogiques distribuent. Les enseignants prendraient en agissant autrement un risque qui se terminerait très probablement par des observations suscitées par les réactions de l'un ou l'autre parent. Le désaccord de ces derniers avec la thèse enseignée se traduirait rapidement par une lettre à l'autorité scolaire.

En Belgique, en tout cas, le résultat de ces diverses carences ne peut plus être caché. Une enquête par voie de sondage et d'interviews de

---

(7) Le Gouvernement Fédéral publie une liste d'ouvrages utiles à la formation civique. Lui même a édité (en 1967) *Federal Text-book on Citizenship ; our constitution and government*.

(8) Très remarquables sont la plupart des éditions destinées à l'instruction ou à l'éducation civiques lancées par l'Akademie für Politische Bildung Tutzing.

(9) Un groupe d'associations importantes s'est rassemblé pour la publication d'un remarquable ouvrage didactique « Children and the City » et ce n'est là qu'un exemple. Il existe d'ailleurs des associations nationales spécialisées comme « National Center for education in politics » « National foundation for education in citizenships » etc.

(10) Une enquête dont les résultats seraient, à notre sens, significatif porterait sur le pourcentage des établissements dans l'enseignement moyen ou le programme des cours d'Histoire a été vu, au-delà de la guerre de 1914-1918 ou même la guerre de 1870.

groupes scolaires a été entreprise par l'Institut Belge d'Information et de Documentation. L'opération a été conduite suivant les directives arrêtées par une vingtaine de personnalités réunies dans un groupe de travail. Il n'est pas sans intérêt de savoir que ces personnalités ont immédiatement établi une distinction entre le civisme proprement dit et les notions de participation des citoyens à la vie de la cité et de défense de la démocratie qu'elles ont estimées beaucoup plus larges. L'enquête par sondage a révélé que le civisme qu'on proposait aux jeunes lorsqu'on en proposait un était beaucoup trop étroitement lié à la notion d'ordre, que civisme et politique (11) cette dernière conçue comme le lieu de tripotages et d'ambitions plus ou moins honnêtes, se confondaient presque généralement. Enfin, dans la critique sévère que les jeunes portent sur la société des adultes, le service militaire et la fraude fiscale paraissent les deux thèmes au départ desquels ils déniaient à qui que ce soit le droit de leur donner les leçons de civisme. Fort réconfortantes, par contre sont pourtant d'autres parties de cette enquête qui révèlent que le travail en commun, l'aide aux pays en voie de développement, l'éducation à la paix, la lutte contre le racisme, apparaissent aux jeunes interrogés comme les principaux objectifs d'un nouveau civisme, auquel d'ailleurs les plus conservateurs parmi eux ajoutent la défense du patrimoine et d'un certain idéal, la connaissance des structures de l'état et la recherche d'un dialogue direct entre gouvernants et gouvernés. La même enquête qui se poursuit encore semble s'orienter vers une conclusion assez formelle qui serait que l'hostilité à l'Etat, phénomène psychologique assez général en Belgique, atteint beaucoup moins les jeunes que les adultes et qu'au contraire, et même jusqu'à un certain « provotariat », les hommes et les femmes de demain reprochent aux dirigeants de la communauté leur timidité, leur refus de parler ou d'exercer pleinement ces responsabilités qu'ils ont acceptées.

### CONCLUSIONS OPTIMISTES

Pouvons-nous suggérer quelques conclusions après cette analyse sommaire ?

Il y a, nous semble-t-il, une réponse positive si l'on pose une question sur le plan du devoir des Etats. La démocratie occidentale ne se sauvera en effet des divers périls qui la guettent que si elle atteint en respectant la diversité des opinions, une certaine homogénéité dans la volonté de

---

(11) On trouvera beaucoup d'indications très originales sur cette situation en Belgique et en Hollande dans l'enquête même par Ch. VASSART et A. RACINE (Centre d'Etudes de la Délinquance Juvénile), *Provos et Provotariat*, Bruxelles, 1968.



vivre dans des structures acceptées et améliorables par nature. Cet objectif doit être inscrit dans les programmes politiques et pédagogiques des Etats. La même préoccupation ne peut pas rester étrangère aux grandes organisations du secteur privé, désormais solidaires de l'équilibre de la communauté.

Mais qu'on veuille bien prendre en considération qu'il ne s'agit en rien ici d'un enseignement orienté vers le passé. L'Histoire n'est pas normative. Il s'agit davantage d'informer adolescents et adultes sur l'action gouvernementale. Ce problème lui est voisin. Mais il reste différent. L'exemple déjà cité de nos voisins allemands qui ont créé à côté du Bundespressamt le Presse und Informationsamt der Bundesregierung qui dépend du chancelier un Office Central de Formation Politique placé sous la tutelle du Parlement ne devrait pas être négligé. Et pas davantage les projets français d'un Conseil National de l'Information qui aurait une finalité civique.

Nos conclusions pourraient-elles aller plus loin ? Pourrait-on formuler les quelques grandes lignes d'un programme d'éducation civique ? Nous n'hésiterions pas ici encore à répondre par l'affirmative en prenant départ dans l'analyse des vertus civiques rappelées dans cet article. Il n'est nullement impossible de déterminer ce qu'il faut savoir pour être un citoyen (au sens où il faut savoir un certain nombre de choses pour conduire une automobile). Nous pouvons, sans plus de difficulté, déterminer quelles sont les qualités d'esprit et de cœur que postulent les vertus requises chez l'homme qui entend vivre dans un système démocratique. Surtout s'il veut exercer au delà des frontières de sa communauté l'action de solidarité internationale que les jeunes considèrent avec raison comme une des dimensions de leur épanouissement personnel et de leur devoir moral.

## PREOCCUPATIONS

Si nous avons l'ambition de mener nos conclusions plus loin les difficultés vont commencer. A notre sens elles sont de deux ordres. Les premières sont psychologiques. Les secondes sont d'ordre communicationnel.

Au plan psychologique il est évident qu'il ne suffit pas de se mettre d'accord sur les grandes lignes du civisme nouveau. Il faut encore débarrasser le terrain des séquelles d'un autre civisme qui a eu sa valeur mais qui a « fait son temps » sans avoir démérité. Cette épreuve là est dure à accepter pour des hommes et des femmes qui, jusqu'à présent

se sont crus loyaux à l'égard d'eux-mêmes comme à l'égard de leur communauté, alors qu'ils vivent dans les motivations du patriotisme d'hier.

Ceci vaut pour pas mal de dirigeants politiques, de leaders sociaux, de pédagogues et de parents.

« L'esprit ancien combattant » est par exemple une partie positive de notre personnalité nationale. Comme l'est, négativement, une certaine hypocrisie sociale qui s'accommode du refus d'une répartition équitable des charges économiques et de la tricherie lorsqu'il s'agit du service militaire. Une hostilité à l'Etat est toujours latente parmi nous ; bien souvent même elle s'exprime sans réserve !

Ces composantes de notre comportement « civique » d'hier ne pourraient être abandonnées ou étouffées sans que naissent des traumatismes profonds. Il ne saurait être question de détruire l'équilibre des hommes et des femmes qui ont passé l'âge où l'on peut se refaire une personnalité citoyenne. Mais il reste nécessaire que ces hommes et ces femmes, qui doivent être les éducateurs du civisme nouveau, acceptent pour répondre à cette vocation de mettre en veilleuse ou de garder par devers eux, certaines formes de leur sentimentalité patriotique ou de leur attachement à des liturgies et à un passé que la précipitation de l'évolution historique rend désormais impréhensibles pour l'esprit des jeunes.

Peut-être faudrait-il corriger l'évangéliste qui a écrit « On ne verse pas du vin nouveau dans de vieilles outres autrement les outres se rompent et le vin se perd » (Luc II 22) en disant qu'il peut être plus grave encore que le vin ainsi traité se corrompe et rende malade tous ceux qui en absorberaient ?

L'autre difficulté évoquée, celle de la pédagogie civique ou de sa communication est, certes, moins préoccupante. Elle ne résisterait pas, croyons-nous, à un examen technique auquel il ne faut plus tarder de procéder. Déjà certaines initiatives ont montré que, s'il exprime mal à travers les signes typographiques et les formules imprimées qui ont jusqu'à présent servi à décrire le patriotisme traditionnel et le civisme d'hier (auquel, on le répète, il y a peu de reproches à faire) un nouvel esprit citoyen pourrait très bien être la marque même de ce monde de l'image, de cette société audio-visuelle, de cette vie sociale bien plus sémiologique qu'analytique que nous préparent, s'il faut en croire les sociologues d'aujourd'hui, les bouleversements de la communication sociale. Une expérience très typique qu'on cite parmi pas mal d'autres qui pourraient l'être aussi, s'est développée à Paris en 1968, lorsque du 12 au 29 juin, le Centre d'Information Civique a mis sur pied un « dialogue-service » comportant un service de réception, des appels téléphoniques et un service d'appel téléphonique direct mettant en jeu

un certain nombre de personnes à Paris et dans trois centres provinciaux. En seize jours trois mille cinq cents personnes ont été ainsi amenées à exprimer leur opinion sur dix-sept thèmes différents se rapportant à la vie sociale, à la vie économique, à la vie politique de la nation et à discuter des idées qui leur étaient proposées en cette même matière. Le résultat a été, d'une part, extrêmement informatif pour les organisateurs de cette expérience. Il a été tout aussi enrichissant semble-t-il pour les partenaires spontanés ou accidentels du dialogue.

Pédagogiquement d'ailleurs il n'est pas certain que le civisme « s'enseigne » aisément. Toute tentative didactique est menacée par les « pseudo-théologies » (12) de l'histoire ou par le goût de destruction que leur interférence dans le civisme suscite sainement chez les jeunes. Il pourrait bien se vérifier ici que, règle pragmatique de comportement, le civisme s'apprend mieux dans l'action commune (et les jeunes le sentent presque instinctivement) que sous la baguette du magister.

Aussi sans doute se formera le citoyen nouveau. Dans la mesure où la reliance au monde de l'homme de 1970 sera inédite rien ne nous empêche d'ailleurs de penser qu'une nouvelle conception du civisme même si cette conception doit passer par la pulvérisation de l'information et de la pensée qu'exigent les moyens de communication de masse trouvera une place satisfaisante dans la néoanthropologie narrative vers laquelle il semble bien que nous dirigeons.

Beaucoup depuis longtemps réclament la création d'un Ministère de la Jeunesse (13) qui aurait le civisme dans ses attributions. Les diverses expériences qui ont été menées en Belgique et dans les pays qui l'entourent ne sont pas très concluantes dans ce domaine. Notre sentiment est plutôt que le civisme doit échapper à la « politique de la jeunesse » pour devenir une des tâches promotionnelles et prioritaires de l'Etat tout entier. Un certain nombre des notions du civisme nouveau sont en effet de celles qui peuvent être absorbées uniquement par des adultes. Une partie de l'action d'éducation et d'instruction civique échappe du même coup aux méthodes de la pédagogie traditionnelle et appartient à ce perpétuel recyclage de l'homme vers lequel nous entraîne une évolution probablement irréversible.

C'est désormais au niveau de l'Etat que se posent les problèmes de la formation civique. Est-il déraisonnable de penser que l'urgence à

(12) Maurice CRUBELLIER, *Un Civisme pour notre Temps*, Casterman, Paris, 1964.

(13) Il y a pas mal de choses intéressantes dans le *Memorandum pour une politique de jeunesse*, publié par le Conseil de la Jeunesse catholique en mars 1968 (CJC, 5, rue Guilmard, Bruxelles 4).

définir les droits et les devoirs du citoyen dans un système démocratique devrait être prise en considération (14) au plan national ou au plan européen ? (Le Conseil de l'Europe a dans ces matières un certain nombre de réussites encourageantes.) Des difficultés sont à prévoir, il suffit de penser on l'a dit déjà à la définition nouvelle à donner aux mots trahison (15), collaboration, intelligence avec l'ennemi (à la lumière des fuites atomiques) morale fiscale, solidarité sociale, droits du tiers monde, etc.

Mais comment ces difficultés pourraient-elles nous faire reculer ? Notre choix est simple. Il se situe sans échappatoire entre le totalitarisme et son simplisme renforcé par un système concentrationnaire ou une démocratie acceptée avec ses libertés mais avec ses servitudes.

Admettre que ce soit la responsabilité de l'Etat, de l'Ecole, de l'Université, des Eglises, des groupes économiques ou sociaux, d'expliquer cette option, de la faire admettre, de la faire partager, est le fondement même de l'éducation au civisme.

Le reste sera affaire d'exécution. Difficile assurément. Nullement impossible.

---

(14) Jean DUSART a réclamé une telle initiative dans ses articles de *La Meuse Lanterne* a plusieurs reprises (entre autres, 23.167).

(15) *F.M. Hebdomadaire militaire* (19, rue du Pépin, Bruxelles) a publié en 1967 un inventaire très approfondi des « Devoirs des Citoyens en Matière de Défense Nationale » sous la signature de M. J. VERLEYEN.

